

**CONSEIL MUNICIPAL DE GENETS 2022/02
DU 2 MARS 2022**

Sur convocation du 24/02/2022, le Conseil Municipal s'est réuni le 2 mars 2022 à 20h00 au lieu ordinaire- salle de la mairie en séance publique – **sous la présidence** de Mme Le Maire Catherine BRUNAUD-RHYN.

Étaient présents : Mmes BRUNAUD-RHYN Catherine, FLEURY-EVERWYN Marie-Christine,
MM., LECOQ Patrick, LEFEVRE Daniel, GAUTIER Hervé, MORALES Thierry.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : BOUTELOUP Magali pouvoir à FERRY Muriel
EWING Gin pouvoir à BRUNAUD-RHYN Catherine
HOUEL Alain pouvoir à FLEURY-EVERWYN Marie-Christine
PAILLEY Christophe pouvoir à LEFEVRE Daniel

Secrétaire de séance : Marie-Christine FLEURY-EVERWYN

2022/02/01 : Acceptation d'un legs

Par courrier du 8 février 2022, Maître Guinebault a informé Mme le Maire qu'il était en charge du règlement de la succession de Mme Annette GAGNOT, décédée le 23 mai 2021.

Mme GAGNOT a laissé un testament en date du 26 avril 2018 instituant la Commune de Genêts légataire des liquidités dépendant de sa succession, après paiement de l'ensemble des frais et droits de ladite succession.

Mme GAGNOT a apporté la précision suivante: elle demande que « l'usage en soit réservé à la conservation, l'entretien, la réparation, en un mot à tout ce qui relève du patrimoine de notre commune, constitué à ce jour ».

Le montant estimatif produit par le notaire se situe autour de 547 000€, sachant que les comptes ne pourront être définitivement arrêtés qu'après délibération du conseil municipal acceptant le legs, et que des frais continuent à courir pendant ce temps.

Après lecture du courrier du notaire et du testament de Mme GAGNOT, Mme le Maire propose au conseil la délibération suivante :

Vu l'article L 2242-1 du CGCT,

Vu le courrier de l'étude notariale Pierre GUINEBAULT-Nicolas SHELTON du 8 février 2022,

Considérant que ce legs n'est grévé d'aucune charge excessive pour la commune de Genêts,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

1/ **accepte** le legs de Mme Annette Gagnot fait à la commune de Genêts par testament du 26 avril 2018, aux charges, clauses et conditions énoncées dans ce testament.

2/ **autorise** Mme le Maire à entreprendre les démarches nécessaires auprès de l'office notarial GUINEBAULT-SHELTON en charge du règlement de la succession de Mme Gagnot Annette et à signer tous les actes afférents à l'acceptation de ce legs.

2022/02/02 : Nomination d'une citoyenne d'honneur

Madame Annette GAGNOT était très attachée au patrimoine et à l'histoire de la Commune de Genêts. Elle a fait un legs important à la commune pour l'entretien et la restauration du patrimoine de la commune.

Madame le Maire propose de nommer Mme GAGNOT citoyenne d'honneur,

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de nommer Mme GAGNOT Annette citoyenne d'honneur de la commune,

2022/02/03 : constitution de la commission Appel d'offres

Le conseil municipal,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Sont candidats au poste de titulaire :

M. MORALES Thierry
M. PAILLEY Christophe
Mme FLEURY-EVERWYN Marie-Christine

Sont candidats au poste de suppléant :

Mme EWING Gin
M. LEFEVRE Daniel
M. GAUTIER Hervé

Sont donc désignés en tant que:

- délégués titulaires :

M. MORALES Thierry
M. PAILLEY Christophe
Mme FLEURY-EVERWYN Marie-Christine

- délégués suppléants :

Mme EWING Gin
M. LEFEVRE Daniel
M. GAUTIER Hervé

2022/02/04 : Révision des membres de la commission Bocage

Une fois le bocage préservé dans un document d'urbanisme, les arasements de toute ou partie des haies sont soumis à déclaration préalable en mairie. Afin d'étudier ces déclarations préalables, une commission haies bocage peut être mise en place. Par délibération du 9 mai 2017, le conseil municipal a voté le principe de désignation de cette commission composée d'agriculteurs, chasseurs, pêcheurs, randonneurs.

Mme le Maire propose donc au conseil les personnes suivantes qui ont accepté de faire partie de cette commission :

- BRUNAUD-RHYN Catherine
- LEFEVRE Daniel
- PAILLEY Christophe
- GAUTIER Hervé
- LECOQ Patrick
- BELLIS Pascal
- LAVADOUX DIDIER
- MALHER Claude
- WICQUART Emmanuelle
- RENAULT Vincent
- BION Rodolphe (Garde du Littoral – SYMEL) -Consultant
- Technicien Agglomération Mont-Saint Michel Normandie

Le conseil municipal, à l'unanimité, nomme les personnes nommées ci-dessus pour faire partie de la commission HAIES BOCAGE.

Délibérations :

- **2022/02/01 : Acceptation d'un legs**
- **2022/02/02 : Nomination d'une citoyenne d'honneur**
- **2022/02/03 : Constitution de la commission Appel d'offres**
- **2022/02/04 : Révision des membres de la commission Bocage**

BRUNAUD-RHYN Catherine	MORALES Thierry	FLEURY-EVERWYN Marie-Christine
LEFEVRE Daniel	GAUTIER Hervé	HOUEL Alain Absent excusée
FERRY Muriel	BOUTELOUP Magali Absente excusée	EWING Gin Absente excusée
LECOQ Patrick	PAILLEY Christophe Absent excusée	